

Agadir : Interdiction de récolter et de commercialiser les moules issues de la baie d'Imessouane

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-06-2008 01:02:08

La récolte et la commercialisation des moules issues de la zone d'élevage de moules de la baie d'Imessouane, dans la région d'Agadir, sont interdites en raison de l'apparition de biotoxines marines dans ces moules à des teneurs anormales, a annoncé lundi le Département des pêches maritimes.

"Les résultats d'analyses effectuées par l'Institut national de la recherche halieutiques (INRH) au niveau du site d'élevage de moules de la baie d'Imessouane, dans la région d'Agadir, dénotent la présence de biotoxines dans les coquillages à des teneurs anormales", est-il précisé.

A la lumière de ces résultats, il a été décidé d'interdire la récolte et la commercialisation des coquillages bivalves dans cette région "jusqu'à épuration totale du milieu", précise le communiqué, soulignant que le département recommande aux consommateurs de "ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels)".

"Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique", assure la même source.

MAP